

Délibération n°8

Objet : Agrandissement et optimisation de la déchèterie située à Lafrançaise

Date de convocation :
21/10/2008

Date d'affichage :
21/10/2008

Nombre de Membres en exercice :
34

Nombre de présents :
28

Nombre de votants :
28

L'an deux mille huit,

le 27 octobre à 18 h 30.

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRE.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT Chantal, FERRERO, KUHN, PARCELLIER, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, CAZOTTES, CHERON, GIORDANA, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, MAUBERT, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, Madame JEAN suppléante de Monsieur LEY, Madame JEAN DIT DENIAUD suppléante de Madame LAFARGUE.

Absents/Excusés : Mesdames LUENGO, PALMIE, Messieurs DUSSOCHAUT, GRIMAL, GUTHMULLER, PRAYSSAC.

Madame PARCELLIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les déchèteries du SIEEOM du Sud-Quercy rencontrent un vif succès en accueillant de plus en plus de visiteurs chaque année depuis leurs ouvertures en 2004 et 2005.

Il rappelle que leur rôle est essentiel au bon fonctionnement de la collectivité. Elles permettent à la fois d'apporter un service devenu indispensable aux administrés, de valoriser des quantités importantes de déchets et de limiter les coûts de traitement.

Néanmoins, Monsieur le Président informe les délégués que la déchèterie située sur la commune de Lafrançaise semble avoir atteint sa limite de capacité ce qui affecte la circulation des véhicules et le bon déroulement des évacuations. De plus, il précise que ce site subit régulièrement des effractions et des vols et qu'il serait nécessaire de mieux sécuriser le stockage de certains déchets. Enfin, il informe l'assemblée qu'il convient aussi de mieux sécuriser le stockage des déchets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

Ainsi, Monsieur le Président propose aux délégués syndicaux d'agrandir ce site afin de le rendre plus accessible aux administrés et de l'optimiser pour augmenter le tri, limiter les coûts de transport et de traitement et sécuriser le site et les déchets stockés.

Il rappelle que cette évolution du site avait été envisagée dès sa conception en prévoyant un quai de déchargement modulable.

En conséquence, Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer la procédure de marché public pour l'agrandissement et l'optimisation de la déchèterie située sur la commune de Lafrançaise. Il propose aussi aux délégués syndicaux de l'autoriser à lancer une consultation et à retenir un maître d'œuvre pour suivre ce projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Valide** la proposition d'agrandissement et d'optimisation de la déchèterie située sur la commune de Lafrançaise,
- **Autorise** son Président à lancer une consultation et à retenir un maître d'œuvre pour suivre ce projet,
- **Autorise** son Président à lancer la procédure de marché public pour l'agrandissement et l'optimisation de la déchèterie.

– **ADOPTÉE** –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE